

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2699

6 novembre 2012

SOMMAIRE

Agile S.A.	129524	Crystal A HoldCo S.à r.l.	129539
Artec Europe S.à r.l.	129552	Crystal A TopCo S.à r.l.	129540
Bauhaus Investments S.A.	129537	Crystal B TopCo S.à r.l.	129540
BEMSO Ingenierie S.à r.l.	129537	CSE Creative Sports Enterprises S.A. ...	129536
Big Red S.A.	129537	Defa International S.A.	129548
Bluequartz Investments S.à r.l.	129538	Defoisak S.à r.l.	129548
Blue Steel Logistics SA	129537	Duktus S.A.	129548
Cambridge (International) S.A.	129540	Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	129549
Camoplast Solideal Holding S.A.	129540	Eclecta S.A.	129550
Capitalis Fund Management S.à r.l.	129537	Ekoline S.A.	129550
Caribou Finances S.A.	129546	Elbblick (Juliet) S.à r.l.	129549
Caroli S.A.	129545	Entreprise de Constructions Schmit, S.à r.l.	129550
CD Consulting S.à r.l.	129546	Equiventus Holding S.A.	129551
Ceralan	129546	Ets Vande Maele Sàrl	129549
Cerberus Capital Private Equity S.A. ...	129528	Euroconsumers S.A.	129551
Cervin S.A.-SPF	129541	Eurothea S.A.	129551
Chelsfield Leipzig S.à r.l.	129538	Experian U.S. Finance S.à r.l.	129549
Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	129538	GSMP 3 S.à r.l.	129552
Cipriani Hotels International S.A.	129546	ICMblackwood Management Company S.à r.l.	129519
Cirsa Funding Luxembourg S.A.	129538	IFE II Capital	129551
CKD International	129546	Inter Holding II S.à r.l.	129547
Clees Assurances S.à r.l.	129547	Isoda Holding B.V.	129533
Compagnie Financière Privée	129539	L'Ounado Property S.A.	129548
ConvaTec Healthcare A S.à r.l.	129539	Remich Holding II, S.à r.l.	129506
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	129547	S. Michele S.A.	129550
Cortina Properties S.à r.l.	129539		
CRF2 S.A.	129547		

Remich Holding II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.655.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lundy L.P, a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office in the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Cayman Islands Register of Commerce under number MC 66145, acting through its general partner Lundy GenPar, Ltd., which has its registered office in the Cayman Islands at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10th October 2012 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Remich Holding II, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 3 August 2012 by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2217, of 6 September 2012, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 170.655. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (all being interrelated):

Agenda:

- Change of the currency of the Company's issued share capital from Euro to Pound Sterling at the exchange rate Euro / Pound Sterling as of 1 Euro for 0.80790 Pound Sterling, while changing the nominal value of the shares to one Pound Sterling pence (GBP 0.01) and consequential conversion of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to ten thousand ninety-eight Pound Sterling and seventy-five pence (GBP 10,098.75) represented by one million, nine thousand, eight hundred and seventy-five (1,009,875) shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01); consequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the amended and restated articles of association below;

- Change of the status and purpose of the Company through the amendment of the corporate object of the Company in order for the Company to become and qualify as a securitisation company under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and consequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

Art. 2. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the Securitisation Law, through the acquisition, holding and/or assumption, directly or through another undertaking of any kind, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation, any kind of securities (including equity interests), loans, including revolving or like loans, receivables, derivative contracts, units, guarantees, commitments and other assets) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (collectively referred to herein as the "Underlying Assets").

The Company may issue, directly or indirectly through another undertaking, any kind of securities of any form or nature whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments of any kind whose value, return or yield depends directly or indirectly on the risks relating to the Underlying Assets (each a "Securitisation").

The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any person in order to fund or partly fund the acquisition, holding or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment, distribution or other obligation it may have under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation (including the funding of commitments or like engagements).

The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors

relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are strictly limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In the case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which such asset shall be allocated or apportioned between Compartments.

In the case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the sole manager or as the case may be the board of managers, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall be borne on a pro rata basis by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions) (as described in the terms and conditions of the relevant securities) and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis. The Company may use any liquidities or proceeds derived directly or indirectly from Underlying Assets to fund the acquisition, holding or assumption of any Underlying Assets and/or to comply with any payment, distribution or other obligation it may have under any of its securities or under any agreement entered into in the context of a Securitisation (including the funding of commitments or like engagements).

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities active in any sector, (ii) the acquisition or assumption of risks by way of granting loans (including revolving or like loans), guarantees, commitments, securities (including equity interests) or other funding to Luxembourg and/or foreign entities, (iii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds or any other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any investor, trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to or in the context of, a Securitisation.

The Company may assign, transfer or otherwise dispose of part or all of the Underlying Assets, in such manner and for such compensation as the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company or any person appointed for such purpose, shall approve at such time and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis. The Company may use all or part of any income or return from any of the Underlying Assets (including resulting from the sale thereof) to acquire other or further Underlying Assets (directly or indirectly), to fund any commitments or like engagements or obligations and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of its purpose. The Company may, from time to time, hold funds received from issuances of its shares or of other securities in the Company. In addition, the Company may retain certain funds not distributed in accordance with the terms of its dividend policy. The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all time funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company.

- Amendment and restatement of the articles of association of the Company, in order to reflect inter alia the change of the corporate capital and the change of the purpose and object of the Company and its qualification as securitisation company under the provision of the Securitisation Law and such other amendments as therein contained (substantially in the form attached to the proxy).

- Appointment of Mr Maxime Nino as new class B manager of the Company and reclassification of the managers of the Company in office.

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

Resolutions

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the Company's issued share capital from Euro to Pound Sterling at the exchange rate Euro / Pound Sterling 1:0.80790, while changing the nominal value of the shares to one Pound Sterling pence (GBP 0.01) and to convert the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to ten thousand ninety-eight Pound Sterling and seventy-five pence (GBP 10,098.75) represented by one million, nine thousand, eight hundred and seventy-five (1,009,875) shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01).

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the amended and restated articles of association below.

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object of the Company in order for the Company to qualify as a securitisation company under the law of 22 March 2004 on securitisation, and to consequently amend article 2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda and the amended and restated articles of association below.

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company, in order to reflect inter alia the resolutions above on the change of the corporate capital and the change of the purpose and object of the Company and its qualification as securitisation company under the provision of the Securitisation Law and such other amendments as therein contained, as follows:

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a société à responsabilité limitée under the name of "Remich Holding II, S.à r.l." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and in particular the law of 22nd March, 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and these articles of incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the Securitisation Law, through the acquisition, holding and/or assumption, directly or through another undertaking of any kind, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation, any kind of securities (including equity interests), loans, including revolving or like loans, receivables, derivative contracts, units, guarantees, commitments and other assets) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (collectively referred to herein as the "Underlying Assets").

The Company may issue, directly or indirectly through another undertaking, any kind of securities of any form or nature whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments of any kind whose value, return or yield depends directly or indirectly on the risks relating to the Underlying Assets (each a "Securitisation").

The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any person in order to fund or partly fund the acquisition, holding or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment, distribution or other obligation it may have under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation (including the funding of commitments or like engagements).

The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are strictly limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In the case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such asset shall be allocated or apportioned between Compartments.

In the case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the sole manager or as the case may be the board of managers, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall be borne on a pro rata basis by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions) (as described in the terms and conditions of the relevant securities) and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis. The Company may use any liquidities or proceeds derived directly or indirectly from Underlying Assets to fund the acquisition, holding or assumption of any Underlying Assets and/or to comply with any payment, distribution or other obligation it may have under any of its securities or under any agreement entered into in the context of a Securitisation (including the funding of commitments or like engagements).

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities active in any sector, (ii) the acquisition or assumption of risks by way of granting loans (including revolving or like loans), guarantees, commitments, securities (including equity interests) or other funding to Luxembourg and/or foreign entities, (iii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds or any other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any investor, trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to or in the context of, a Securitisation.

The Company may assign, transfer or otherwise dispose of part or all of the Underlying Assets, in such manner and for such compensation as the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company or any person appointed for such purpose, shall approve at such time and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis. The Company may use all or part of any income or return from any of the Underlying Assets (including resulting from the sale thereof) to acquire other or further Underlying Assets (directly or indirectly), to fund any commitments or like engagements or obligations and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of its purpose. The Company may, from time to time, hold funds received from issuances of its shares or of other securities in the Company. In addition, the Company may retain certain funds not distributed in accordance with the terms of its dividend policy. The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all time funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at ten thousand, ninetyeight British Pound Sterling, seventy five British Pound Sterling pence (GBP 10,098.75) divided into one million, nine thousand, eight hundred and seventyfive (1,009,875) shares with a nominal value of one British Pound Sterling pence (GBP 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium or other reserves shall be distributable in any way.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who may but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case that there is appointed more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager in all circumstances, and by the sole signature of any manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class A manager and one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to each manager under this article 7, by the sole signature of each manager.

Art. 8. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. It has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, provided however that decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Audit. The annual accounts and consolidated accounts (if applicable) shall be audited by one or more independent auditors (réviseurs d’entreprises agréés) appointed by the sole manager or as the case may be, the board of managers, in accordance with chapter 4 of the Securitisation Law, for a period not exceeding one (1) year. Any auditor so appointed may be removed by the sole manager or as the case may be, the board of managers. Any auditor may be re-appointed.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and any distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium or any other available reserve account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium or any other available reserve account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Securitisation Law.

The Sole Shareholder further resolved to appoint Mr Maxime Nino born on 13 December 1983 in Arlon, Belgium and having his professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, as new class B manager of the Company as from the date hereof for an undetermined period.

The Sole Shareholder resolved to reclassify Mr John Viola, currently a class B manager, as class A manager of the Company and Mr Dominique Le Gal, currently a class A manager, as class B manager of the Company.

The Shareholder noted that the board of managers is now composed as follows:

Class A managers:

Mr John Viola; and

Mr Pedro Fernandes das Neves.

Class B managers:

Mr Dominique Le Gal; and

Mr Maxime Nino.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille douze, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Lundy L.P, un limited partnership, constitué sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social dans les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et enregistré auprès du Cayman Islands Register of Commerce sous le numéro MC 66145, agissant par l'intermédiaire de son general partner Lundy GenPar, Ltd., ayant son siège social aux Iles Cayman au PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman,

représenté par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 10 octobre 2012, laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Remich Holding II, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg le 3 août 2012 par acte du notaire Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2217, du 6 septembre 2012, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.655. Les statuts de la Société n'ont pas fait l'objet de modifications à ce jour.

La partie comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

(A) L'Associé Unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que les décisions ci-après peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants (toutes étant interconnectées):

Ordre du jour:

- Changement de la devise dans laquelle est exprimé le capital social de la Société de Euro en Livre Sterling au taux d'échange Euro/Livres Sterling de 1 Euro pour 0,80790 Livres Sterling, tout en modifiant la valeur nominale des parts sociales dans un centime de Livre Sterling (GBP 0,01) et conversion en conséquence du capital social actuel s'élevant à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) en dix mille quatre-vingt dix-huit Livres Sterling et soixante-quinze pences (GBP 10.098,75) représenté par un million neuf mille huit cent soixante-quinze (1.009.875) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune; modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société tel que déterminé dans les statuts de la Société modifiés et refondus tel que reflétés ci-dessous;

- Changement du statut et des objectifs de la Société par la modification de l'objet social de la Société de sorte à ce que la Société devienne et soit qualifiée de société de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la «Loi Titrisation») et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la Loi Titrisation, par l'acquisition, la détention et/ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'une quelconque autre entité, de risques liés à des créances, autres types d'avoirs (y compris et de manière non limitative, toute sorte de titres (y compris des participations), de prêts, y compris des prêts renouvelables, de créances, de dérivés, d'unités, de garanties et autres actifs, y compris des actifs relatifs à des biens immobiliers) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (désignés collectivement «Actifs Sous-Jacents»).

La Société peut émettre de manière directe ou indirecte à travers toute autre société, toute sorte de titres sous quelque forme ou de quelque nature que ce soit, y compris et de manière non limitative, des actions, obligations et instruments de dette de toute sorte dont la valeur, la rentabilité ou le rendement dépendent directement ou indirectement des risques liés aux Actifs Sous-Jacents (chacun une «Titrisation»).

La Société peut, en restant dans les limites de la loi du 22 mars 2004, également emprunter ou lever des fonds sous la forme de prêts de toute personne en vue de financer ou de partiellement financer l'acquisition, la détention et/ou la prise en charge d'Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter tout paiement, toute distribution ou autre engagement qu'elle pourrait avoir, concernant les titres de la Société ou en vertu de tout contrat conclu dans le cadre d'une Titrisation (y compris le financement de toute sorte d'engagements).

Le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs Compartiments ou d'avoirs ou de risques déterminés, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ils sont strictement limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels un tel actif sera alloué ou réparti parmi les Compartiments.

Au cas où des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront supportés proportionnellement par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, réacquérir et aliéner tous les actifs sous-jacents par tous moyens (y compris par des moyens de vente, de cession, d'échange, de conversion, d'apport ou par des opérations sur contrats dérivés ou d'échange) (tel que décrit dans les conditions des titres concernés) et en général gérer les Actifs Sous-Jacents sur une base continue. La Société peut utiliser toute liquidité ou recette provenant directement ou indirectement des Actifs Sous-Jacents pour financer l'acquisition, la détention ou la prise en charge de tout Actif Sous-Jacent et/ou pour procéder à tout paiement, distribution ou autre obligation elle pourrait avoir sous un quelconque de ces titres ou sous un contrat signé par elle dans le cadre de la Titrisation (y compris le financement de toute sorte d'engagements).

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts et d'obligations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou de toute autre entité active dans n'importe quel secteur, (ii) à l'acquisition ou à la prise en charge de risques au moyen de prêts accordés (y compris de prêts renouvelables), de garanties, d'engagements, de titres (y compris de participations) et de tout autre financement à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (iii) à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iv) à la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i), (ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout investisseur, trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessoires.

La Société peut céder, transférer ou disposer d'une partie ou de la totalité des Actifs Sous-Jacents d'une manière et pour un prix, comme le gérant unique, ou le conseil de gérance en cas de plusieurs gérants ou toute autre personne nommée à cette fin l'aura convenu à ce moment et en général gérer les Actifs Sous-Jacents sur une base continue. La Société peut employer la totalité ou une partie de tout revenu ou rendement provenant des Actifs Sous-Jacents (y compris le produit de la vente qui en résulte) en vue d'acquérir d'autres ou davantage d'Actifs Sous-Jacents (directement ou indirectement) ou de financer un engagement ou une obligation et elle peut réinvestir toute somme perçue de la manière qu'elle juge appropriée.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à ou nécessaire à la réalisation de son objet. La Société peut, en tant que de besoin, détenir des fonds provenant d'émissions de ses parts sociales ou autres valeurs mobilières de la Société. Par ailleurs, la Société peut conserver certains fonds n'ayant pas été distribués conformément aux conditions de sa politique de dividendes. Le gérant unique ou le conseil de gérance en cas de plusieurs gérants, peut décider d'affecter des fonds sur un compte ou un compte de réserve ayant été ouvert par la Société afin de détenir, à tout moment, suffisamment de fonds pour couvrir les frais et dépenses relatifs aux activités de la Société, tels qu'établis par le gérant ou par le conseil de gérance de la Société en cas de plusieurs gérants.

- Modification et reformulation des statuts de la Société, de façon à refléter, entre autres, le changement du capital social et de l'objet et des objectifs de la Société et sa qualification en tant que société de titrisation sous les dispositions de la Loi Titrisation, et autres modifications (substantiellement dans la forme annexée aux procurations).

- Nomination de M. Maxime Nino en tant que nouveau gérant de classe B de la Société et reclassification de certains des gérants de la Société. Après avoir approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Résolutions

L'Associé Unique a décidé de changer la devise de la Société dans laquelle est exprimé le capital social de la Société de Euro en Livres Sterling au taux d'échange Euro/Livres Sterling 1:0,80790, en modifiant la valeur nominale des parts sociales en un pence Livre Sterling (GBP 0,01) et de convertir le capital social actuel s'élevant à deux mille cinq cent Euros (EUR 12.500) en dix mille quatre-vingt dix-huit Livres Sterling et soixante-quinze pence Livre Sterling (GBP 10.098,75) représenté par un million neuf mille huit cent soixante-quinze (1.009.875) parts sociales d'une valeur nominale de un pence Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que déterminé dans les statuts de la Société modifiés et refondus ci-dessous.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société de sorte à ce que la Société soit qualifiée de société de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société tel que déterminé dans l'ordre du jour et les statuts de la Société modifiés et refondus ci-dessous.

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier et reformuler les statuts de la Société, de façon à refléter, entre autres les résolutions précédentes sur le changement du capital social et de l'objet et des objectifs de la Société et sa qualification en tant que société de titrisation sous les dispositions de la Loi Titrisation, ainsi que toute autre modification y relative:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les personnes qui sont gérants à ce jour et tous ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales tel que décrit ci-après, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Remich Holding II, S.à r.l.» (la «Société»), régie par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi Titrisation») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la Loi Titrisation, par l'acquisition, la détention et/ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'une quelconque autre entité, de risques liés à des créances, autres types d'avoirs (y compris et de manière non limitative, toute sorte de titres (y compris des participations), de prêts, y compris des prêts renouvelables, de créances, de dérivés, d'unités, de garanties et autres actifs, y compris des actifs relatifs à des biens immobiliers) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (désignés collectivement «Actifs Sous-Jacents»).

La Société peut émettre de manière directe ou indirecte à travers toute autre société, toute sorte de titres sous quelque forme ou de quelque nature que ce soit, y compris et de manière non limitative, des actions, obligations et instruments de dette de toute sorte dont la valeur, la rentabilité ou le rendement dépendent directement ou indirectement des risques liés aux Actifs Sous-Jacents (chacun une «Titrisation»).

La Société peut, en restant dans les limites de la loi du 22 mars 2004, également emprunter ou lever des fonds sous la forme de prêts de toute personne en vue de financer ou de partiellement financer l'acquisition, la détention et/ou la prise en charge d'Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter tout paiement, toute distribution ou autre engagement qu'elle pourrait avoir, concernant les titres de la Société ou en vertu de tout contrat conclu dans le cadre d'une Titrisation (y compris le financement de toute sorte d'engagements).

Le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs Compartiments ou d'avoirs ou de risques déterminés, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ils sont strictement limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels un tel actif sera alloué ou réparti parmi les Compartiments.

Au cas où des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront supportés proportionnellement par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, réacquérir et aliéner tous les actifs sous-jacents par tous moyens (y compris par des moyens de vente, de cession, d'échange, de conversion, d'apport ou par des opérations sur contrats dérivés ou d'échange) (tel que décrit dans les conditions des titres concernés) et en général gérer les Actifs Sous-Jacents sur une base continue. La Société peut utiliser toute liquidité ou recette provenant directement ou indirectement des Actifs Sous-Jacents pour financer l'acquisition, la détention ou la prise en charge de tout Actif Sous-Jacent et/ou pour procéder à tout paiement, distribution ou autre obligation elle pourrait avoir sous un quelconque de ces titres ou sous un contrat signé par elle dans le cadre de la Titrisation (y compris le financement de toute sorte d'engagements).

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts et d'obligations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou de toute autre entité active dans n'importe quel secteur, (ii) à l'acquisition ou à la prise en charge de risques au moyen de prêts accordés (y compris de prêts renouvelables), de garanties, d'engagements, de titres (y compris de participations) et de tout autre financement à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (iii) à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iv) à la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i), (ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout investisseur, trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation

avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessoires.

La Société peut céder, transférer ou disposer d'une partie ou de la totalité des Actifs Sous-Jacents d'une manière et pour un prix, comme le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance ou toute autre personne nommée à cette fin l'aura convenu à ce moment et en général gérer les Actifs Sous-Jacents sur une base continue. La Société peut employer la totalité ou une partie de tout revenu ou rendement provenant des Actifs Sous-Jacents (y compris le produit de la vente qui en résulte) en vue d'acquérir d'autres ou davantage d'Actifs Sous-Jacents (directement ou indirectement) ou de financer un engagement ou une obligation et elle peut réinvestir toute somme perçue de la manière qu'elle juge appropriée.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à ou nécessaire à la réalisation de son objet. La Société peut, en tant que de besoin, détenir des fonds provenant d'émissions de ses parts sociales ou autres valeurs mobilières de la Société. Par ailleurs, la Société peut conserver certains fonds n'ayant pas été distribués conformément aux conditions de sa politique de dividendes. Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance, peut décider d'affecter des fonds sur un compte ou un compte de réserve ayant été ouvert par la Société afin de détenir, à tout moment, suffisamment de fonds pour couvrir les frais et dépenses relatifs aux activités de la Société, tels qu'établis par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment suivant une résolution des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à dix mille quatre-vingt dix-huit Livres Sterling, soixante-quinze pence de Livres Sterling (GBP 10.098,75) divisé en un million neuf mille huit cent soixante-quinze (1.009.875) parts sociales d'une valeur nominale d'un pence de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts peut procéder au rachat de ces propres parts sociales par résolution de ces associés.

Toute prime d'émission disponible ou autre réserve est librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, précisément des gérants de classe A et des gérants de classe B. Toute classification de gérant(s) devra être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés à chacun des gérants conformément à cet article 7, par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Audit. Les comptes annuels et les comptes consolidés (s'il y en a) devront être audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommé(s) par le gérant unique ou par le conseil de gérance en cas de plusieurs gérants, conformément au chapitre 4 de la Loi Titrisation, pour une période n'excédant pas un (1) an. Tout réviseur ainsi nommé peut être démis de ses fonctions par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance. Tout réviseur peut être réélu.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission et tout autre réserve disponible peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission ou de toute autre compte de réserve disponible à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts devra être déterminé conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi Titrisation.

L'Associé Unique a par ailleurs décidé de nommer M. Maxime Nino, né le 13 décembre 1983 à Arlon, Belgique et ayant son adresse professionnelle à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société à partir de la date de cet acte et pour une période indéterminée.

L'Associé Unique a finalement décidé de reclassifier M. John Viola, actuellement un gérant de classe B, en gérant de classe A et M. Dominique Le Gal, actuellement un gérant de classe A, en gérant de classe B.

L'Associé Unique note que le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

Gérants de classe A:

M. John Viola; et

M. Pedro Fernandes das Neves.

Gérants de classe B:

M. Dominique Le Gal; et

M. Maxime Nino.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47993. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142540/768.

(120187484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

ICMblackwood Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 172.365.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf,
am dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

„ICMblackwood Inc. Toronto“, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen von Kanada, mit Gesellschaftssitz in 110, Yonge Street Suite 1500, Toronto, Ontario, M5C 1T4, Kanada, eingetragen im Handelsregister von Ontario unter der Nummer 001772460,

hier vertreten durch Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2314 Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 16. Oktober 2012 in Toronto (Kanada) ausgestellt wurde.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Erschienenen und den unterzeichnenden Notar, bleibt dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienenene, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung (die "Satzung") einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Abschnitt I. Name, Zweck, Dauer, Sitz

Art. 1. Hiermit wird durch die gegenwärtigen und künftigen Gesellschafter eine Gesellschaft in der Rechtsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Namen „ICMblackwood Management Company S.à r.l.“ (die "Verwaltungsgesellschaft") gegründet.

Art. 2. Der ausschließliche Zweck der Verwaltungsgesellschaft ist die Gründung, Verwaltung und die Führung in Luxemburg des ICMblackwood Property Fund, eines spezialisierten Investmentfonds (fonds d'investissement spécialisé) im Sinne des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in der jeweils geltenden Fassung (das "Gesetz von 2007") (der "Fonds").

Die Verwaltungsgesellschaft wird sämtliche mit der Geschäftsführung, Verwaltung und Vermarktung des Fonds verbundenen Tätigkeiten durchführen. Sie kann im Namen des Fonds Verträge schließen, Wertpapiere oder andere zulässige Vermögenswerte erwerben, veräußern, tauschen und übergeben, kann im Namen des Fonds und der Anteilhaber des Fonds Eintragungen und Übertragungen vornehmen lassen und deren Rechte und Vorrechte ausüben, wie insbesondere

die Ausübung von mit den Wertpapieren, die die Vermögenswerte des Fonds bilden, verbundenen Stimmrechten. Die vorstehende Aufzählung ist nicht als abschließend, sondern als beispielhaft anzusehen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann sämtliche Tätigkeiten ausüben, die sie für die Erfüllung ihres Zwecks als nützlich erachtet und die im Einklang mit Kapitel 16 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in der jeweils geltenden Fassung (das "Gesetz von 2010") und gegebenenfalls des Gesetzes von 2007 stehen.

Art. 3. Die Verwaltungsgesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Der Sitz der Verwaltungsgesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Niederlassungen oder Büros können aufgrund eines Beschlusses des Geschäftsführers oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, aufgrund eines Beschlusses des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft gegründet werden, wobei solche Beschlussfassungen unter dem Vorbehalt der vorherigen schriftlichen Zustimmung der Gesellschafter stehen.

Der Sitz der Verwaltungsgesellschaft kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, aufgrund eines Beschlusses des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft innerhalb der Gemeinde Luxemburg-Stadt verlegt werden.

Für den Fall, dass ein Geschäftsführer, oder sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft befindet, dass außergewöhnliche politische oder militärische Umstände eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die üblichen Tätigkeiten der Verwaltungsgesellschaft an ihrem Sitz stören oder die Kommunikation zwischen dem Sitz und im Ausland ansässigen Personen erschweren könnten, kann der Sitz vorübergehend solange ins Ausland verlagert werden, bis die außergewöhnlichen Umstände nicht mehr vorherrschen. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlagerung ihres Sitzes ins Ausland, eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht bleibt.

Abschnitt II. Kapital, Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Kapital der Verwaltungsgesellschaft ist auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) festgelegt und in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1000,-) je Anteil aufgeteilt.

Alle einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile sind vollständig eingezahlt.

Das Kapital kann aufgrund eines gemäß Artikel 20 dieser Satzung getroffenen Beschlusses des Alleingeschafters oder der Gesellschafter der Verwaltungsgesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Gesellschaftsanteile werden nur als Namensanteile ausgegeben und sind ins Anteilsregister einzutragen, das von der Verwaltungsgesellschaft oder von einer oder mehreren Personen im Namen der Verwaltungsgesellschaft geführt wird. In diesem Anteilsregister wird der Name des Geschafters, sein Wohnsitz oder gewöhnlicher Aufenthaltsort und die Nummer und Klasse der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile vermerkt.

Sofern die Verwaltungsgesellschaft einen Alleingeschafter hat, sind die von dem Alleingeschafter gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Sofern die Verwaltungsgesellschaft mehrere Geschafter hat, können die von jedem Geschafter gehaltenen Gesellschaftsanteile gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung übertragen werden (das "Gesetz von 1915").

Abschnitt III. Geschafterversammlungen

Art. 6. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Geschafter gilt als Vertretung sämtlicher Geschafter. Sie verfügt über größtmögliche Befugnisse, mit der Geschäftstätigkeit der Verwaltungsgesellschaft verbundene Handlungen anzuordnen, durchzuführen oder zu bewilligen.

Art. 7. Sofern die Verwaltungsgesellschaft einen Alleingeschafter hat, stehen diesem sämtliche, der Geschafterversammlung übertragenen Befugnisse zu. Von dem Alleingeschafter zu fassende Beschlüsse können schriftlich gefasst werden.

Sofern die Verwaltungsgesellschaft mehrere Geschafter hat, gelten die Bestimmungen von Artikel 8 für sämtliche, von einer Geschafterversammlung zu fassenden Beschlüsse.

Jeder Gesellschaftsanteil gewährt eine Stimme.

Ein Geschafter kann sich auf Geschafterversammlungen von einer anderen Person vertreten lassen, die kein Geschafter sein muss und ein Geschäftsführer sein kann. Eine zu diesem Zweck gewährte Vollmacht kann schriftlich, per Fax oder E-Mail erteilt werden.

Art. 8. Sofern kraft Gesetz erforderlich oder, andernfalls, aufgrund einer Entscheidung des Geschäftsführers oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft, werden die jährlichen Geschafterversammlungen gemäß luxemburgischem Recht am Sitz der Verwaltungsgesellschaft in Luxemburg oder einem anderen, in der Einladung zur Versammlung genannten Ort abgehalten.

Der Geschäftsführer, oder sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft, können weitere Geschafterversammlungen einberufen, die an den in den jeweiligen Einladungen genannten Orten und zu den darin ebenfalls genannten Zeiten abgehalten werden.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen in dieser Satzung gelten im Hinblick auf die Fristen für Einladungen zu Gesellschafterversammlungen und deren Beschlussfähigkeit die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen.

Vorbehaltlich anderweitiger gesetzlicher Bestimmungen oder Bestimmungen dieser Satzung sind auf einer ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung zu fassende Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und sich an der jeweiligen Abstimmung beteiligenden Gesellschafter zu fassen.

Die jährlichen Gesellschafterversammlungen sind von dem Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, vom Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft durch Versendung von Einladungen einzuberufen, die die Tagesordnung enthalten und die, soweit anwendbar, gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen zu veröffentlichen sind.

Der Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft, wird die Tagesordnung erstellen, es sei denn, eine Versammlung findet auf schriftliches Verlangen der Gesellschafter gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen statt; in einem solchen Fall kann der Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Gesellschafter bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft, eine weitere Tagesordnung erstellen.

Sofern bei einer Gesellschafterversammlung alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie über die entsprechende Tagesordnung informiert worden sind, kann eine Versammlung ohne vorherige Einladung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Die Angelegenheiten, die von einer Gesellschafterversammlung behandelt werden, sind auf die in der Tagesordnung genannten Punkte zu beschränken, wobei alle gesetzlich vorgeschriebenen und mit diesen zusammenhängende Punkte zu behandeln sind, es sei denn, alle Gesellschafter einigen sich auf eine andere Tagesordnung. Sofern die Bestellung von Geschäftsführern oder eines Abschlussprüfers auf der Tagesordnung steht, sind die Namen der zur Wahl stehenden Geschäftsführer, oder Abschlussprüfer in die Tagesordnung aufzunehmen.

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung können, sofern die Anzahl der Gesellschafter kleiner ist als 25 (fünfundzwanzig), anstatt bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung, durch schriftliche Abstimmung getroffen werden. Bei schriftlichen Beschlüssen können die Unterschriften der Gesellschafter auf einer einzigen Urkunde erscheinen, aber auch auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses und diese Unterschriften können per Brief, Fax oder Telex erfolgen. Schriftliche Beschlüsse sind ebenso verbindlich wie Beschlüsse, welche bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefasst worden sind.

In dieser Satzung schließt jede Referenz auf die Gesellschafterversammlung die Möglichkeit einer schriftlichen Abstimmung der Gesellschafter ein, sofern in diesem Falle die Anzahl der Gesellschafter kleiner ist als 25 (fünfundzwanzig).

Abschnitt IV. Verwaltung

Art. 9. Die Geschäfte der Verwaltungsgesellschaft werden von mindestens drei Geschäftsführern geführt, die gemeinsam den Rat der Geschäftsführung bilden.

Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit und ad nutum die Geschäftsführer abberufen und ersetzen.

Art. 10. Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft ernennt aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz sämtlicher Gesellschafterversammlungen der Verwaltungsgesellschaft. Sofern der Vorsitzende bei einer Versammlung abwesend oder nicht handlungsfähig ist, können die Geschäftsführer aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden für die Zwecke der jeweiligen Versammlung ernennen.

Der Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann einen Schriftführer ernennen, der kein Geschäftsführer sein muss und für die Führung des Protokolls von Versammlungen des Rates der Geschäftsführung und von Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Der Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann jeweils Bevollmächtigte der Verwaltungsgesellschaft ernennen, die im Hinblick auf den Betrieb und die Verwaltung der Verwaltungsgesellschaft für erforderlich gehalten werden. Bevollmächtigte müssen keine Geschäftsführer, oder Gesellschafter sein. Die ernannten Bevollmächtigten haben die ihnen von dem Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, vom Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft zugewiesenen Befugnisse und Pflichten.

Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft versammelt sich in Luxemburg auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern entweder in Luxemburg oder an dem in der jeweiligen Einladung genannten Ort.

Sämtlichen Geschäftsführern ist mindestens zwei (2) Arbeitstage vor Beginn einer solchen Versammlung eine schriftliche Einladung zusammen mit einer Tagesordnung zu übermitteln, in der sämtliche Geschäftsordnungspunkte aufgeführt sind. Von dieser Frist kann in dringenden Ausnahmefällen abgewichen werden, in denen die näheren Umstände in der Einladung auszuführen sind. Eine Versammlung des Rates der Geschäftsführung kann ohne vorherige Benachrichtigung ordnungsgemäß gehalten werden, falls sämtliche Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Für einzelne Versamm-

lungen, deren Zeit und Ort vorab durch Gesellschafterbeschluss festgelegt worden sind, ist keine weitere Einladung erforderlich.

Geschäftsführer können sich bei Versammlungen des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft vertreten lassen, indem sie einen anderen Geschäftsführer schriftlich, per Fax oder E-Mail zu ihrem Vertreter ernennen.

Geschäftsführer, die an einem Versammlungsort nicht physisch anwesend sind, können an einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft per Konferenzschaltung oder auf einem ähnlichen Kommunikationsweg teilnehmen, wobei sich alle Teilnehmer einer solchen Versammlung gegenseitig hören können müssen, und eine Teilnahme an einer solchen Versammlung kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Eine Versammlung der Geschäftsführer der Verwaltungsgesellschaft kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse sind mit einfacher Mehrheit der bei einer solchen in Luxemburg stattfindenden Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer zu fassen.

Von sämtlichen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse sind genauso gültig und wirksam wie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung gefasste Beschlüsse. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen eines Beschlusses gezeichnet sein und können per Brief, Fax oder E-Mail erfolgen.

Das Protokoll von Versammlungen der Geschäftsführer der Verwaltungsgesellschaft ist von dem Vorsitzenden oder, sofern dieser abwesend ist, von dem stellvertretenden, nur für die jeweilige Versammlung ernannten Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Kopien von oder Auszüge aus solchen Protokollen, die gegebenenfalls in Gerichtsverfahren oder bei anderen Gelegenheiten vorgelegt werden, sind von dem Vorsitzenden oder von zwei (2) Geschäftsführern oder von einem Geschäftsführer gemeinsam mit dem Sekretär oder dem stellvertretenden Sekretär zu unterzeichnen.

Art. 11. Der Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft ist befugt, die Richtung und Art der Geschäftsführung und der Geschäfte der Verwaltungsgesellschaft festzulegen.

Der Geschäftsführer bzw. der Rat der Geschäftsführung ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um sämtliche im Interesse der Verwaltungsgesellschaft stehenden Verwaltungshandlungen und -verfügungen vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht kraft Gesetzes oder gemäß dieser Satzung ausdrücklich der jährlichen Gesellschafterversammlung zugewiesen sind, werden vom Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, vom Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft ausgeübt.

Art. 12. Die Verwaltungsgesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers, oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern der Verwaltungsgesellschaft vertreten.

Der Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Rat der Geschäftsführung kann einen oder mehrere Spezialbevollmächtigte mit verschiedenen Befugnissen für spezifische Aufgaben beauftragen.

Art. 13. Der Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäfte der Verwaltungsgesellschaft, einschließlich des Rechts, für die Gesellschaft zu zeichnen, sowie seine Befugnisse, Handlungen zur Förderung der Unternehmenspolitik und des Gesellschaftszwecks vorzunehmen, an Bevollmächtigte der Verwaltungsgesellschaft oder andere Personen übertragen, die wiederum berechtigt sind, Untervollmachten zu erteilen, sofern sie von dem Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, vom Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft hierzu ermächtigt worden sind.

Art. 14. Verträge oder andere Transaktionen der Verwaltungsgesellschaft mit einer anderen Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen bleiben unberührt und werden nicht unwirksam, wenn ein oder mehrere der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Verwaltungsgesellschaft aufgrund persönlicher Beziehungen ein Interesse an dieser anderen Gesellschaft oder diesem anderen Unternehmen hat oder haben oder dort Geschäftsführer oder Bevollmächtigter oder Mitarbeiter ist oder sind, sofern sich die Verwaltungsgesellschaft verpflichtet, nicht wissentlich Vermögenswerte des oder der Fonds, den oder die sie verwaltet, an ihre Geschäftsführer oder Bevollmächtigte oder von diesen beherrschte Gesellschaften oder Unternehmen zu verkaufen oder zu verleihen.

Falls ein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Verwaltungsgesellschaft möglicherweise aus anderen Gründen als aufgrund des Umstands, dass er Geschäftsführer, Bevollmächtigter, Mitarbeiter oder Inhaber von Wertpapieren oder sonstigen Beteiligungen des anderen Unternehmens ist, ein persönliches Interesse an einem Vertrag oder einer Transaktion der Verwaltungsgesellschaft hat, wird der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft von diesem persönlichen Interesse in Kenntnis setzen und von einer Beteiligung an Beschlussfassungen hinsichtlich eines solchen Vertrags oder einer solchen Transaktion absehen. Die jeweils nächste Gesellschafterversammlung ist von einem solchen Vertrag oder einer solchen Transaktion und dem persönlichen Interesse des betreffenden Geschäftsführers oder Bevollmächtigten zu unterrichten.

Art. 15. Die Verwaltungsgesellschaft kann einen Geschäftsführer oder seine Erben, Testamentsvollstrecker oder Nachlassverwalter für angemessene Kosten schadlos halten, die diesem oder diesen in Zusammenhang mit einem Anspruch, einer Klage oder einem Verfahren entstanden sind, die möglicherweise auf der jetzigen oder früheren Tätigkeit des Betroffenen als Geschäftsführer oder Bevollmächtigte für die Verwaltungsgesellschaft oder für eine andere Gesellschaft beruhen, sofern dies verlangt wird, deren Anteilinhaber oder Gläubiger die Verwaltungsgesellschaft ist, wenn der Betroffene insoweit keinen anderen Schadloshaltungsanspruch hat; dies gilt nicht, wenn der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte wegen grober Fahrlässigkeit oder Vorsatz rechtskräftig verurteilt wird; wird ein Vergleich geschlossen, erfolgt die Schadloshaltung nur bezüglich solcher vom Vergleich erfassten Punkte, bezüglich derer – laut Auskunft des Rechtsberaters gegenüber der Verwaltungsgesellschaft – keine Pflichtverletzung der schadlos zu haltenden Person vorliegt. Das vorstehende Recht auf Schadloshaltung schließt andere, dem Geschäftsführer oder Bevollmächtigte möglicherweise zustehende Rechte nicht aus.

Abschnitt V. Buchhaltung, Ausschüttung von Dividenden

Art. 16. Die Geschäfte der Verwaltungsgesellschaft, ihre finanzielle Situation sowie ihre Bücher werden von einem (oder mehreren) Abschlussprüfer(n) überwacht, bei denen es sich um réviseur d'entreprises agréé(s) handelt. Der Abschlussprüfer (oder die Abschlussprüfer) wird von den Gesellschaftern bei der jährlichen Gesellschafterversammlung für einen Zeitraum bestimmt, der am Tage der nächsten jährlichen Gesellschafterversammlung endet, an dem über die Bestellung des Nachfolgers oder der Nachfolger entschieden wird.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Verwaltungsgesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Von dem Jahresüberschuss der Verwaltungsgesellschaft werden fünf Prozent (5 %) in die gesetzlich vorgeschriebenen Reserven eingestellt. Diese Zuführung von Geldern endet, sobald und solange die Reserven bei zehn Prozent (10 %) des Kapitals der Verwaltungsgesellschaft gemäß Artikel 5 dieser Satzung oder dem gegebenenfalls gemäß Artikel 5 dieser Satzung herauf-oder herabgesetzten Betrag liegen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt jährlich über die Verwendung des Jahresüberschusses; sie kann ggf. Dividenden festsetzen oder den Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, den Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft anweisen, dies zu tun.

Der Geschäftsführer, oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann im gesetzlich vorgesehenen Rahmen einstimmig die Ausschüttung von Zwischendividenden beschließen.

Abschnitt VII. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Verwaltungsgesellschaft kann jeder Zeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher gemäß den Bedingungen für Satzungsänderungen gefasst wird, aufgelöst werden.

Im Falle einer Auflösung der Verwaltungsgesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Bei den Liquidatoren kann es sich um natürliche oder juristische Personen handeln, die von der Gesellschafterversammlung bestellt werden, die über die Auflösung entscheidet und die Befugnisse und die Vergütung der Liquidatoren bestimmt.

Abschnitt VIII. Änderungen

Art. 20. Diese Satzung kann im Rahmen einer Gesellschafterversammlung geändert werden, wenn diese beschlussfähig ist und die nach luxemburgischem Recht erforderlichen Mehrheiten erreicht werden.

Art. 21. Alle Fragen, die nicht in dieser Satzung geregelt sind, richten sich nach dem Gesetz von 1915, dem Gesetz von 2010 und dem Gesetz von 2007.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Verwaltungsgesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Verwaltungsgesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte „ICMblackwood Inc. Toronto“, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin, zeichnet die einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile gegen Bareinzahlung von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000.-).

Der Nachweis über diese Bareinzahlung in Gesamthöhe von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000.-) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht, der dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die von der Verwaltungsgesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf schätzungsweise tausendeinhundert Euro.

Gesellschafterversammlung

Als Inhaberin des gesamten gezeichneten Kapitals der Gesellschaft fasst die oben genannte Person in Ausübung der der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse die folgenden Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden für die Dauer eines Zeitraums bis zum Ende der jährlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss des zum 31. Dezember 2017 endenden Geschäftsjahres berät, als Geschäftsführer bestellt:

- Herr Bruce Timm, geschäftsansässig in Arabella Straße 17, 81925 München, Deutschland;
- Herr John Hayes, geschäftsansässig in 110, Yonge Street Suite 1700, Toronto, Kanada;
- Herr Jonathan Button, geschäftsansässig in 110, Yonge Street Suite 1700, Toronto, Kanada;
- Herr Bodo Demisch, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
- Herr Andreas Oberem, geschäftsansässig in Arabella Straße 17, 81925 München, Deutschland, und
- Herr Detlef Kuhlen, geschäftsansässig in Universitätsstraße 71, 50931 Köln, Deutschland.

(ii) Zum Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft wird für die Dauer eines Zeitraumes bis zum Ende der jährlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss des zum 31. Dezember 2017 endenden Geschäftsjahres berät, gewählt:

- Herr Bruce Timm, geschäftsansässig in Arabella Straße 17, 81925 München, Deutschland.

(iii) Als unabhängiger Abschlussprüfer wird für die Dauer eines Zeitraums bis zum Ende der jährlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss des zum 31. Dezember 2013 endenden Geschäftsjahres berät:

„PricewaterhouseCoopers“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (R.C.S. Luxembourg, Sektion B Nummer 65 477).

(iv) Der Sitz der Verwaltungsgesellschaft befindet sich in 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Luxemburg zu dem eingangs erwähnten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text der Erschienenen vorgelesen wurde, deren Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von der Erschienenen gemeinsam mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 26. Oktober 2012. Relation: EAC/2012/14227. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012142321/285.

(120187654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Agile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.115.

PROJET DE SCISSION PARTIELLE

adopté lors de la réunion du conseil d'administration du 23 octobre 2012

a) La société AGILE S.A. («société scindée»), avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, procédera aux termes du présent projet à une scission partielle de son patrimoine qui s'effectuera par le transfert, sans dissolution, d'une partie de celui-ci, activement et passivement, à une société nouvellement constituée à cet effet et ce conformément aux articles 307 et 308bis-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ci-après «la Loi».

La société nouvellement constituée aura la forme d'une société anonyme, sera dénommée UAN S.A., et son siège social sera établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg («société bénéficiaire»).

b) Le rapport d'échange d'actions est établi sur base du bilan au 31 décembre 2011 de la société scindée, dûment approuvé par l'assemblée générale, et est fixé à 1 action nouvelle de la société bénéficiaire pour 1 action de la société scindée.

Au plus tard au moment de la tenue de l'assemblée générale de la société scindée appelée à se prononcer sur l'approbation du projet de scission, le capital de la société scindée s'élèvera à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, suite à une augmentation de capital à concurrence de EUR 50.000 (cinquante mille euros) réalisée par conversion d'une partie d'une créance détenue par les actionnaires sur la société scindée.

Dans le cadre du rapport d'échange précité, la société scindée réduira son capital de EUR 50.000 (cinquante mille euros), par annulation de 5.000 (cinq mille) actions.

Lesdites actions annulées seront échangées contre les actions nouvellement émises de la société bénéficiaire, qui seront réparties entre les actionnaires de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de cette dernière.

c) Les actions émises par la société bénéficiaire seront remises aux actionnaires de la société scindée le jour de la tenue de l'assemblée générale de la société scindée appelée à se prononcer sur l'approbation du projet de scission, en contrepartie des actifs et passifs faisant l'objet de la présente scission partielle. A partir de cette date, ces actions donneront le droit de participer aux bénéfices et bénéficieront de tous les autres droits attachés à ces actions et en particulier au droit de vote à raison d'une voix par action.

d) D'un point de vue comptable, les opérations de la société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire à compter du jour de l'approbation de la scission.

e) Aucun droit spécial n'est actuellement accordé aux actionnaires de la société scindée et il n'existe actuellement aucun porteur de titres autres que les actions représentatives du capital de la société scindée, de sorte qu'aucun droit spécial ne doit être assuré par la société bénéficiaire aux actionnaires de la société scindée et aux porteurs de titres autres que les actions de la société scindée.

f) Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts au sens de l'article 294 de la Loi, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société scindée.

g) En application de l'article 291 de la Loi, une assemblée générale notariée de la société scindée, approuvant la scission, sera tenue un mois après la publication du projet de scission conformément à l'article 290 de ladite Loi.

h) Le bilan au 31 décembre 2011 de la société scindée est le suivant (en euros):

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations financières	2.782.869,42	Capital social	50.000,00
		Réserve légale	5.000,00
		Résultats reportés	55.962,62
		Résultats de l'exercice	-259.842,74
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	750.666,74	Provisions pour risques et charge	2.593,00
		Dettes à moins d'un an	6.037,50
Compte de régularisation	1.500,00	Dettes à plus d'un an	3.675.285,78
Total	3.535.036,16	Total	3.535.036,16

Au moment de la réalisation de la scission partielle, le capital aura été porté à EUR 100.000,00 et les dettes à plus d'un an ramenées à EUR 3.625.285,78.

La société bénéficiaire, UAN S.A. aura les éléments de patrimoine actif et passif, et donc le bilan d'ouverture suivant (en euros):

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations financières	1.139.713,47	Capital social	50.000,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	599.991,59	Dettes à plus d'un an	1.689.705,06
Total	1.739.705,06	Total	1.739.705,06

(i) En application de l'article 307 (5) de la Loi, les règles prévues aux articles 293, 294 et 295 paragraphe (1) c), d) et e) de cette même loi en ce qui concerne le rapport de l'organe de gestion, l'examen et le rapport d'expert ainsi que l'établissement d'un état comptable, ne s'appliquent pas, les actions de la société bénéficiaire étant attribuées aux actionnaires de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée. Cependant, dans le cadre de la constitution de la nouvelle société (société bénéficiaire), il sera procédé à l'établissement d'un rapport conformément à l'article 26-1 de la Loi concernant les apports autres qu'en numéraire.

Le projet de l'acte constitutif de la nouvelle société est le suivant:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de UAN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société aura pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le ... 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Modifications au projet:

Le présent projet de scission partielle peut être modifié ou complété par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société scindée appelée à se prononcer sur son approbation.

Référence de publication: 2012140608/211.

(120185866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Cerberus Capital Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 147.496.

L'an deux mil douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («les Actionnaires») de la société Cerberus Capital Private Equity S.A., («la Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, numéro d'immatriculation B 147.496 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg B 147.496, avec un capital social actuel entièrement libéré de EUR 4.531.000 (quatre millions cinq cent trente et un mille euros),

constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 16 du 5 janvier 2011 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Gianpiero SADDI, précité.

Le bureau étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires représentés, leurs mandataires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur la liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations accordées par les actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence, que toutes les actions représentatives du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement et prendre des résolutions sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Prise d'acte du projet commun de fusion transfrontalière du 20 juin 2012 entre la Société et la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée «L'Ermitage Srl», ayant son siège social à Rome, via Casilina n. 1890/I, numéro fiscal

italien et numéro d'enregistrement au Registre des Entreprises de Rome 08744291009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 2365 du 22 septembre 2012, respectivement en date du 26 juillet 2012 dans la Gazzetta Ufficiale en Italie.

Ce projet, arrêté par le conseil d'administration de la société absorbante et l'organe administratif de la société absorbée en date du 20 juin 2012, est établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, à l'article 6 du Décret Législatif n° 108 du 30 mai 2008 et à l'article 2501-ter du code civil italien, prévoit l'absorption de «L'Ermitage Srl» par «Cerberus Capital Private Equity S.A.».

2. Prise d'acte du fait que les documents listés à l'article 267 (1) inclus, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi») ont été déposés au siège social de la Société et mis à la disposition des Actionnaires pour inspection au moins un mois avant la date de la présente assemblée.

3. Prise d'acte du fait que, (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la société absorbée seront traitées comme si elles l'avaient été pour le compte de la Société à partir du 1^{er} janvier 2012 et (ii) que la Fusion (telle que définie ci-après) ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication de la présente assemblée dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

4. Prise de connaissance du certificat émanant du notaire Giovanni Vacirca, résidant à Bergamo, Italie, attestant que la société absorbée a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit italien pour la Fusion.

5. Approbation de la fusion transfrontalière simplifiée entre la Société et «L'Ermitage Srl», par laquelle «L'Ermitage Srl» transfère à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion.

Après délibération, les Actionnaires ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve sans réserve que le projet commun de fusion transfrontalière du 20 juin 2012 entre la Société et la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée «L'Ermitage Srl», ayant son siège social à Rome, via Casilina n. 1890/I, numéro fiscal italien et numéro d'enregistrement au Registre des Entreprises de Rome 08744291009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 2365 du 22 septembre 2012, respectivement en date du 26 juillet 2012 dans la Gazzetta Ufficiale en Italie.

Ce projet a été établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, à l'article 6 du Décret Législatif n° 108 du 30 mai 2008 et à l'article 2501-ter du code civil italien, prévoit l'absorption de «L'Ermitage Srl» par «Cerberus Capital Private Equity S.A.»

L'assemblée constate en outre ainsi qu'il résulte de la «visura storica» soci) de la société «L'Ermitage Srl» que, suite à un acte de cession de parts du 25 juillet 2012, la société absorbante est devenue l'actionnaire unique de la société absorbée et que dès lors la fusion ne donnera donc pas lieu à l'émission de nouvelles parts sociales de la société absorbante mais à l'annulation pure et simple des parts sociales de la société absorbée et que, par conséquent, aucun rapport d'échange entre les parts sociales de la société absorbée et les actions de la société absorbante n'a été indiqué dans le projet de fusion.

En ces circonstances, les dispositions légales concernant la rédaction du Rapport des Experts figurant respectivement à l'article 266 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée et à l'article 2501-sexies du code civil italien sont sans objet.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les documents listés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi») ont été déposés au siège social de la Société et mis à la disposition des Actionnaires pour inspection au moins un mois avant la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée constate que, (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la société absorbée seront traitées comme si elles l'avaient été pour le compte de la Société à partir du 1^{er} janvier 2012,

et (ii) que la Fusion (telle que définie ci-après) ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication de la présente assemblée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée constate qu'il ressort du certificat du notaire italien Giovanni Vacirca daté du 7 septembre 2012, conformément à l'article 271 (2) § 4 de cette même loi et à l'article 11 du Décret Législatif italien n° 108 du 30 mai 2008, que toutes les formalités, telles que requises à l'heure actuelle, ont été accomplies en Italie et qu'en conséquence, la fusion est réalisée et prend effet à l'égard des tiers à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, suivant les stipulations légales de l'article 273 bis (3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate également que le patrimoine actif de la société est composé, entre autres, des biens immobiliers ci-après décrits (grevés hypothécairement), suivant «Relazione Ipotecaria» délivrée par le notaire dr. Giovanni Vacirca, notaire de résidence à Bergamo. Italie, en date du 9 octobre 2012, jointe en annexe au présent acte.

*Description des biens immobiliers et des hypothèques
(en langue italienne pour les besoins de la mutation immobilière en Italie par la suite)*

- in Comune di ROMA (RM):

Al N.C.E.U., foglio 876:

- mappale 649 sub 11, zona censuaria 5, via della Fotografia s.n., piano 1, interno 2, scala A, lotto 33, categoria A/2, classe 4, vani 5,5, r.c. euro 1.391,85;

- mappale 649 sub 37, zona censuaria 5, via della Fotografia s.n., piano S1, interno B5, lotto 33, categoria C/6, classe 7, metri quadri 15, r.c. euro 107,68;

in forza di atto di compravendita in data 30 novembre 2005 n. 75331/24435 di repertorio notaio Piercarlo Caparrelli, trascritto a Roma 1 in data 07 décembre 2005 ai nn. 165997/95243.

FORMALITÀ':

- ipoteca iscritta a Roma 1 in data 17 ottobre 2003 ai nn. 89105/24041 per euro 5.175.000 a favore di Banca Intesa - Società per Azioni, dalla quale le unità in oggetto sono state svincolate con atto in data 28 ottobre 2004 n. 24295 di repertorio notaio Gilardoni di Roma;

- ipoteca iscritta a Roma 1 in data 07 décembre 2004 ai nn. 150938/40202 per euro 604.000 a favore della Banca Nazionale del Lavoro Spa, formalità che la parte venditrice si impegnava a cancellare a sue cure e spese, come risulta nell'anzi citato titolo di provenienza;

- ipoteca iscritta a Roma 1 in data 30 décembre 2008 ai nn. 171483/34886 per euro 900.000 a favore di Banca Popolare di Bergamo Spa e carico della società "L'ERMITAGE - SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA".

- in Comune di ROMA (RM):

Al N.C.E.U., foglio 876:

- mappale 649 sub 10, zona censuaria 5, via della Fotografia s.n., piano 1, interno 1, scala A, lotto 33, categoria A/2, classe 4, vani 5,5, r.c. euro 1.391,85;

- mappale 649 sub 26, zona censuaria 5, via della Fotografia s.n., piano S1, interno B3, lotto 33, categoria C/6, classe 8, metri quadri 32, r.c. euro 267,73;

- mappale 649 sub 31, zona censuaria 5, via della Fotografia s.n., piano S1, interno A3, lotto 33, categoria C/6, classe 7, metri quadri 15, r.c. euro 107,68;

in forza di atto di compravendita in data 30 novembre 2005 n. 75332/24436 di repertorio notaio Piercarlo Caparrelli, trascritto a Roma 1 in data 07 décembre 2005 ai nn. 165998/95244.

FORMALITÀ':

- ipoteca iscritta a Roma 1 in data 17 ottobre 2003 ai nn. 89105/24041 per euro 5.175.000 a favore di Banca Intesa - Società per Azioni, dalla quale le unità in oggetto sono state svincolate con atto in data 28 ottobre 2004 n. 24295 di repertorio notaio Gilardoni di Roma;

- ipoteca iscritta a Roma 1 in data 30 décembre 2008 ai nn. 171483/34886 per euro 900.000 a favore di Banca Popolare di Bergamo Spa e carico della società "L'ERMITAGE - SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA".

- in Comune di ROMA (RM):

Al N.C.E.U., foglio 904, mappale 171 sub 47, zona censuaria 3, via Niso, n. 1, piano 3, interno 13, categoria A/3, classe 2, vani 4,5, r.c. euro 755,32;

in forza di atto di compravendita in data 30 novembre 2005 n. 75333/24437 di repertorio notaio Piercarlo Caparrelli, trascritto a Roma 1 in data 07 décembre 2005 ai nn. 165999/95245.

FORMALITÀ':

- ipoteca iscritta Roma 1 in data 18 luglio 2000 ai nn. 58870/16017 per euro 92.962,24 a favore di Micos Spa, il cui debito sottostante è estinto, come risulta dall'atto in data 30 novembre 2005, anzi citato;

- ipoteca iscritta a Roma 1 in data 18 luglio 2003 ai nn. 64572/17263 per euro 400.000 a favore di Banca Nazionale del Lavoro Spa, formalità che la parte venditrice si impegnava a cancellare a sue cure e spese, come risulta dall'atto in data 30 novembre 2005, anzi citato;

- domanda giudiziale di revoca dell'atto in data 30 novembre 2005 n. 75333/24437 di repertorio notaio Piercarlo Caparrelli, anzi citato, trascritta in data 15 giugno 2006 ai nn. 78067/45143 a favore della Banca Nazionale del Lavoro Spa;

- domanda giudiziale di revoca dell'atto in data 30 novembre 2005 n. 75333/24437 di repertorio notaio Piercarlo Caparrelli, anzi citato, trascritta in data 06 marzo 2008 ai nn. 28500/14849 a favore della Banca Toscana Spa.

- in Comune di ROMA (RM):

Al N.C.E.U., foglio 807:

- mappale 127 sub 95, zona censuaria 4, via Ernesto Nathan, n. 34, piano 6, interno 23, categoria A/3, classe 4, vani 4, r.c. euro 846,99;

- mappale 127 sub 113, zona censuaria 4, via Caprese n. 44, via della Magliana Nuova n. 69, via Ernesto Nathan n. 34, piano 7, interno 17, categoria C/2, classe 6, metri quadri 6, r.c. euro 36,88;

- mappale 127 sub 524, zona censuaria 4, via Ernesto Nathan, n. 32, piano T, interno 24, categoria C/6, classe 5, metri quadri 12, r.c. euro 73,75;

in forza di atto di compravendita in data 17 dicembre 2009 n. 13581/6446 di repertorio notaio Luca Troili, registrato a Roma 2 in data 27 dicembre 2009 al n. 43848 serie 1T e trascritto a Roma 1 in data 28 dicembre 2009 ai nn. 171320/94411.

FORMALITA':

- ipoteca iscritta a Roma 1 in data 28 dicembre 2009 ai nn. 171321/48425 per euro 479.600 a favore di Banca Popolare di Novara Spa e carico della società "L'ERMITAGE - SOCIETÀ A RESPONSABILITÀ LIMITATA".

- in Comune di ROMA (RM):

Al N.C.E.U., foglio 906:

- mappale 1307 sub 3, zona censuaria 3, via Giovanni Villani, n. 71, piano S1, interno 11, categoria C/6, classe 7, metri quadri 16, r.c. euro 130,56;

- mappale 1307 sub 502 - 505, zona censuaria 3, via Giovanni Villani n. 73, piano T, interno 1, categoria A/2, classe 5, vani 5,5, r.c. euro 2.002,56;

in forza di atto di compravendita in data 19 settembre 2011 n. 916/643 di repertorio notaio Elisabetta Mussolini, registrato a Roma 4 in data 21 settembre 2011 al n. 18265 serie 1T e trascritto a Roma 1 in data 22 settembre 2011 ai nn. 107236/68545.

FORMALITA':

- ipoteca iscritta a Roma 1 in data 17 novembre 2007 ai nn. 203461/50463 per euro 700.000 a favore di Banca Italease Spa (accollo del mutuo).

- in Comune di ROMA (RM):

Al N.C.E.U., foglio 901:

- mappale 398 sub 537, zona censuaria 3, via Latina n. 105 n. C, piano S1, interno 33, categoria C/6, classe 7, metri quadri 14, r.c. euro 114,24;

- mappale 398 sub 538, zona censuaria 3, via Latina n. 105, n. C, piano S1, interno 34, categoria C/6, classe 7, metri quadri 12, r.c. euro 97,92;

in forza di atto di compravendita in data 19 settembre 2011 n. 920/644 di repertorio notaio Elisabetta Mussolini, registrato a Roma 4 in data 21 settembre 2011 al n. 18266 serie 1T e trascritto a Roma 1 in data 22 settembre 2011 ai nn. 107237/68546.

FORMALITÀ':

- ipoteca iscritta a Roma 1 in data 11 ottobre 2007 ai nn. 181313/45767 per euro 2.500.000 a favore di Intesa Sanpaolo Spa, annotata di frazionamento in data 07 luglio 2008 ai nn. 84440/18649 (accollo del mutuo).

- in Comune di VELLETRI (RM):

Al N.C.E.U., foglio 33:

- mappale 89 sub 1 - 2, Località Colle delle Vacche, piano T-1-2, categoria A/7, classe 2, vani 12, r.c. euro 1.022,58;

- mappale 89 sub 3, Località Colle delle Vacche, piano S1, categoria C/6, classe 3, metri quadri 19, r.c. euro 48,08;

in forza di atto di compravendita in data 14 luglio 2010 n. 15032/7238 di repertorio notaio Luca Troili, registrato a Roma 2 in data 04 agosto 2010 al n. 21826 serie 1T e trascritto a Velletri in data 05 agosto ai nn. 5261/3111.

FORMALITA':

NULLA.

- in Comune di VELLETRI (RM):

Al N.C.E.U., foglio 33:

- mappale 85, via Colle delle Vacche, piano T, categoria A/3, classe 2, vani 4, r.c. euro 247,90.

Al N.C.T., foglio 33, mappale 87 di are 14.10, pascolo, classe 3, r.d. euro 0,66, r.a. euro 0,22.

in forza di atto di compravendita in data 11 maggio 2011 n. 14614/8096 di repertorio notaio Giuseppe Minniti, registrato a Albano Laziale in data 16 maggio 2011 al n. 3324 serie 1T e trascritto a Velletri in data 20 maggio 2011 ai nn. 2820/1854.

FORMALITA':

- ipoteca iscritta a Velletri in data 30 giugno 2001 ai nn. 2842/521 per euro 206.582,75 a favore della Banca di Credito Cooperativo Giuseppe Toniolo S.c.a r.l., a garanzia di un debito estinto in data 11 maggio 2011 e assentita di cancellazione con atto nella medesima data di repertorio notaio Giuseppe Minniti, come risulta dall'atto di provenienza, anzi citato;

- ipoteca iscritta a Velletri in data 20 maggio 2011 ai nn. 2821/516 per euro 230.000 a favore della Banca di Credito Cooperativo Giuseppe Toniolo Società Cooperativa e carico della società "L'ERMITAGE - SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA".

- in Comune di ALBANO LAZIALE (RM):

Al N.C.E.U., foglio 16:

mappale 34 sub 501, Localita Miralago (Selvotta) piano S1-T-1-2, categoria A/8, classe U, vani 13,5, r.c. euro 4.322,74;

- mappale 34 sub 502, Localita Miralago (Selvotta), piano S1, categoria C/6, classe 3, metri quadri 38, r.c. euro 119,71;

in forza di atto di compravendita in data 13 luglio 2009 n. 12816/6033 di repertorio notaio Luca Troili, registrato a Roma 2 in data 27 luglio 2009 al n. 26364 serie 1T e trascritto a Roma 2 in data 28 luglio 2009 ai nn. 48345/25399.

FORMALITA':

- ipoteca iscritta a Roma 2 in data 21 gennaio 2000 ai nn. 1824/375 a favore di Banca Commerciale Italiana Spa, il cui debito sottostante è stato estinto e richiesta la relativa cancellazione, come risulta dall'atto di compravendita in data 13 luglio 2009, anzi citato;

- ipoteca iscritta a Roma 2 in data 22 ottobre 2002 ai nn. 44907/10526 per euro 800.000 a favore di IntesaBci Spa, il cui debito residuo di euro 164.821,12 alla data del 13 luglio 2009 doveva essere estinto utilizzando il corrispettivo dell'atto di compravendita in data 13 luglio 2009, anzi citato, come meglio precisato nel predetto atto;

- ipoteca iscritta a Roma 2 in data 19 giugno 2009 ai nn. 38243/11910 per euro 2.800.000 a favore della Banca di Sassari S.p.a..

Il sottoscritto dr. Giovanni Vacirca, dichiara, altresì, che la predetta società conduce in locazione finanziaria, quale utilizzatrice, il seguente immobile di proprietà della società "LEASINT S.P.A.":

- in Comune di ROMA (RM):

Al N.C.E.U., foglio 295, mappale graffato 3030 sub 533 - 540 - 551 - 683, zona censuaria 6, via Giacomo Peroni n. 402, piano S1-T-3, categoria D/7, r.c. euro 12.936;

in forza di atto in data 27 gennaio 2010 n. 13811/6560 di repertorio notaio Luca Troili, registrato a Roma 2 in data 11 febbraio 2010 al n. 4586 serie 1T e trascritto a Roma 1 in data 12 febbraio 2010 ai nn. 15677/8212.

En application de l'article 274 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, il y a lieu en ce qui concerne les susdits biens immobiliers de procéder aux formalités de transcription en Italie.

Sur base d'un certificat du susdit notaire italien dr. Giovanni Vacirca dans lequel ce dernier déclare s'engager à accomplir les formalités nécessaires en Italie, l'assemblée décide de conférer à tout employé de l'étude notariale Giovanni Vacirca, notaire de résidence à Bergamo, Italie, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui devront être accomplies en Italie aux fins d'effectuer le transfert des biens immobiliers de la société absorbée au profit de la société absorbante et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie, de signer tous actes, documents, contrats ou autres et à accomplir toutes formalités qui s'avèreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout et à première demande.

Cinquième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée approuve la fusion transfrontalière simplifiée entre la Société et «L'Ermitage Srl», par laquelle «L'Ermitage Srl» transfère à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion,

de sorte que la fusion est réalisée conformément à l'article 273 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante ainsi que du projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

En outre, conformément à l'article 271 (2) § 4 de cette même loi et à l'article 13 du Décret Législatif italien n° 108 du 30 mai 2008, le notaire déclare avoir reçu de la société absorbée un certificat établi par un notaire italien qui atteste de l'accomplissement des formalités lui incombant en vertu de la loi italienne.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 4.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. LAC/2012/49907. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): pv Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142798/258.

(120188740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Isoda Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.747.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of October.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Snaefellsnes Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.397 (the "Absorbing Company" or "Snaefellsnes"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Isoda Holding B.V.", a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 10, rue Nicolas Adames, L1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.747 (the "Absorbed Company" together with the Absorbing Company, the "Merging Companies").

II.- It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company, whereby the Absorbed Company, will cease to exist and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the "Merger").

III.- That the 800 (eight hundred) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") regarding the cross-border mergers have been fulfilled:

- Publication on 15 September 2012 of the merger plan in the Mémorial C number 2300 of the Luxembourg official gazette (the "Gazette") and in the Dutch official gazette (the "Commercial Bulletin") on 14 September 2012, corresponding to at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Receipt of certificate established by a Dutch notary on 18 October 2012 stating that all preliminary conditions and formalities regarding the Merger have been fulfilled by the Absorbed Company; and

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbing Company one month before the date of the general meetings of the Merging Companies.

V.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Presentation of the common terms of merger established by Snaefellsnes Investments S.à r.l. and Isoda Holding B.V. and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger and waiver of the explanatory report and the waiver of the examination of the common terms of merger;

3. Approval of the absorption of Isoda Holding B.V. by Snaefellsnes Investments S.à r.l. as described in the above-mentioned common terms of merger; and

4. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved, the sole shareholder of the Absorbed Company declares the following:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

The sole shareholder of the Company notes that the common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the “Common Terms of Merger”) were approved by the board of managers of the Absorbed Company on 6 September 2012 and by the board of managers of the Absorbing Company on 6 September 2012.

Common Terms of Merger

The Common Terms of Merger have been recorded in Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 September 2012 and published in the Mémorial C, number 2300 dated 15 September 2012. Further, the Common Terms of Merger have been recorded in The Netherlands on 12 September 2012 and published in the State Gazette of The Netherlands (“Staatscourant”) on 14 September 2012 and it has been announced on 14 September 2012 in a nationally distributed newspaper in The Netherlands that merger documents have been deposited in accordance with Dutch law.

Waiver of the explanatory report of the Absorbing Company and the Absorbed Company

In accordance with articles 265(3) of the 1915 Law and 2:313 paragraph 4 of the Dutch law, the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company have waived the right to obtain a board report and explanatory notes relating to the Merger.

Waiver of the examination of the Common Terms of Merger by an independent expert and the auditor’s report

In accordance with articles 266(5) the 1915 Law and 2:238 paragraph 6 of the Dutch law, the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company have waived the right to obtain an auditors statement on the Common Terms of Merger.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended, and following a notice addressed by the Absorbed Company to Snaefellsnes as of 6 September 2012, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by Snaefellsnes at the registered office of the Absorbed Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolution has been taken:

Third resolution:

It is resolved to approve the Merger, which is described in the Common Terms of Merger and published in the Mémorial C number 2300 of the Luxembourg Official Gazette dated 15 September 2012 in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Merger shall become effective between the merging companies and towards third parties upon the publication of this notarial deed in the Mémorial C, which shall be carried out on or around 5th November 2012 (the “Publication”). As of the date of the Publication, the Absorbed Company will cease to exist and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

The undersigned notary public has been provided with the merger certificate issued by Dr. Hendrik ten Voorde, civil law notary, officiating at Amsterdam, dated 18 October 2012 attesting the completion of the merger formalities of the cross-border Merger pursuant to Dutch law.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the Luxembourg law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour d'octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public, établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Snaefellsnes Investments S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 165.397 (la "Société Absorbante" ou "Snaefellsnes"),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Isoda Holding B.V.", une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son centre effectif d'administration et de contrôle au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 98.747 (la "Société Absorbée", ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes").

II.- Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée au sein de la Société Absorbante, la Société Absorbée cessant d'exister, et la totalité de ses actifs et passifs sera transférée à la Société Absorbante (la «Fusion»).

III.- Que les 800 (huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société Absorbée, sont représentées de sorte que l'associé unique peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») relatives aux fusions transfrontalières ont été respectées:

- Publication le 15 septembre 2012 du projet commun de fusion au Mémorial C numéro 2300 (le "Journal Officiel") et dans le journal officiel néerlandais (le "Bulletin Commercial") le 14 septembre 2012, correspondant à au moins un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion;

- Réception d'un certificat établi par un notaire néerlandais le 18 octobre 2012 attestant que toutes les conditions préliminaires et formalités relatives à la Fusion ont été réalisées par la Société Absorbée; et

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbante un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Présentation du projet commun de fusion établi par Snaefellsnes Investments S.à r.l. et Isoda Holding B.V. et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion, renonciation au rapport explicatif et renonciation à l'examen du projet commun de fusion;

3. Approbation de la fusion de Isoda Holding B.V. par Snaefellsnes Investments S.à r.l. tel que décrit dans le projet commun de fusion ci-dessus mentionné; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'associé unique de la Société Absorbée déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'associé unique de la Société Absorbée note que le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le "Projet Commun de Fusion") a été approuvé par le conseil de gérance de la Société Absorbée le 6 septembre 2012 et par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 6 septembre 2012.

Projet Commun de Fusion

Le Projet Commun de Fusion a été établi à Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 septembre 2012 et publié au Mémorial C numéro 2300 en date du 15 septembre 2012. De plus, le Projet Commun de Fusion a été établi aux Pays-Bas le 12 septembre et publié dans le journal officiel des Pays-Bas ("Staatscourant") le 14 septembre 2012 et il a été annoncé le 14 septembre 2012 dans un journal publié nationalement aux Pays-Bas que les documents en rapport avec la fusion ont été mis à disposition conformément à la loi néerlandaise.

Renonciation au rapport explicatif de la Société Absorbante et de la Société Absorbée

Conformément aux articles 265(3) de la Loi de 1915 et 2:313 paragraphe 4 de la loi néerlandaise, les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport du conseil de gérance et des notes explicatives se rapportant à la Fusion.

Renonciation à l'examen du Projet Commun de Fusion par un expert indépendant et au rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux articles 266(5) de la Loi de 1915 et 2:238 paragraphe 6 de la loi néerlandaise, les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport sur le Projet Commun de Fusion par un réviseur d'entreprises agréé.

Documentation mise à disposition

Conformément à l'article 267 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et suivant un avis adressé par la Société Absorbée à Snaefellsnes en date du 6 septembre 2012, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition pour inspection par Snaefellsnes au siège social de la Société Absorbée.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société Absorbée, les résolutions suivantes ont été prises:

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la Fusion, qui est décrite dans le Projet Commun de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2300 du 15 septembre 2012, dans toutes ses dispositions et son intégralité, sans exceptions et réserves.

La Fusion prendra effet entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, qui interviendra vers le 05 novembre 2012 (la "Publication").

A compter de la date de Publication, la Société Absorbée cessera d'exister et la totalité de ses actifs et passifs seront transférés par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission universelle de patrimoine.

Le notaire soussigné a été mis en possession du certificat de fusion émis par Dr. Hendrik ten Voorde, notaire, officiant à Amsterdam, en date du 18 octobre 2012 attestant de la réalisation des formalités de la Fusion transfrontalière en vertu de la loi néerlandaise.

Le notaire soussigné certifie par le présent l'existence et légalité de la fusion et de tout acte, document et formalité incombant aux sociétés fusionnantes conformément à la loi Luxembourgeoise

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14025. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012142927/195.

(120187616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

CSE Creative Sports Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CSE CREATIVE SPORTS ENTERPRISES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133132/11.

(120175755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Bauhaus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 57.453.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012133050/10.

(120175673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

BEMSO Ingenierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 133.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133056/9.

(120175648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Big Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012133059/13.

(120175865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Blue Steel Logistics SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 10, Wengertswée.

R.C.S. Luxembourg B 131.029.

Les comptes annuels pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133061/10.

(120176247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Capitalis Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.888.

Les comptes annuels pour la période du 30 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 et la distribution du dividende relative aux Résolutions de l'Associé unique du 2 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133073/12.

(120175595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Bluequartz Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.647.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 juin 2012

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BLUEQUARTZ INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133062/16.

(120175757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Chelsfield Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.316.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133078/10.

(120175658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.692.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.10.2012.

Pour CIE R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012133079/16.

(120175535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Cirsa Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.519.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012133080/12.

(120175882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

COFIPRI, Compagnie Financière Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.228.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133085/9.

(120175685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

ConvaTec Healthcare A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.930.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 septembre 2012, les associés ont décidé de nommer Magnus Lundberg, avec adresse professionnelle au 15, Slanvägen, 756 55 Uppsala, Suède, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012133088/13.

(120175513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Cortina Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.019.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133089/9.

(120175674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 16.390.700,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de la société Crystal A TopCo S.à r.l., associé unique de la Société, a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2012.

Il est également à noter qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société, a changé et est désormais la suivante: 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012133093/17.

(120175753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Crystal A TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.391.250,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.949.

—
EXTRAIT

Il est à noter qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société, a changé et est désormais la suivante: 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012133094/14.

(120175752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Crystal B TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 23.868.900,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.951.

—
EXTRAIT

Il est à noter qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société, a changé et est désormais la suivante: 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133095/15.

(120175751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Cambridge (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.187.

Les comptes annuels au 8 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133098/9.

(120175670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Camoplast Solideal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.661.

—
Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration du 8 août 2011

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé Président du Conseil d'Administration, Monsieur Norman POTVIN né le 15.07.1956 à Montréal, demeurant professionnellement au 2144 King Street West, J1J2E8 Sherbrooke, Québec, Canada. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

CAMOPLAST SOLIDEAL HOLDING S.A.

A. RENARD / C. BITTERLICH

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2012133099/16.

(120175730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Cervin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.934.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

- «Capinvest Ltd», ayant son siège social à Watergarden 6, Suite 24, Gibraltar, représentée par Madame Jessica COSTA POVOA, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, représentée par Monsieur Laurent HEILIGER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme en la forme d'une société de gestion de patrimoine familial que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme de gestion de patrimoine familial, sous la dénomination de «CERVIN S.A.-SPF» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent quinze mille euros (EUR 115.000,-) représenté par mille cent cinquante (1.150) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,-) qui sera représenté par onze mille cinq cents (11.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 octobre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions

nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de février à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

III. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

IV. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

V. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

VI. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

La Loi et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération EUR
1) «Capinvest Ltd», prénommée	1.148	114.800.-
2) Monsieur Laurent HEILIGER	1	100.-
3) Madame Nathalie GAUTIER	1	100.-

Total: 1.150 115.000.-

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la société de cent vingt-trois (123) actions de la sicav «PCH-ENHANCED LIQUIDITY EUR-P DY», ayant son siège social au 60, route des Acacias, CH-1211 Genève.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de cent quinze mille euros (EUR 115.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 3 octobre 2012 par le cabinet «RSM Audit Luxembourg», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de la constitution du capital de CERVIN S.A., SPF la valeur de l'apport, soit EUR 115.000, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société CERVIN S.A., SPF émises en contrepartie, soit 1.150 actions avec une valeur nominale de EUR 100 par action.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- 1) Monsieur Manuel HACK, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, administrateur;
- 2) Madame Nathalie GAUTIER, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, administrateur;
- 3) Monsieur Laurent HEILIGER, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, administrateur.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

3. A été nommée commissaire:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2012.

5. L'adresse de la Société est établie au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparant, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. COSTA POVOA, L. HEILIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13100. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012133113/266.

(120175593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Caroli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.423.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133105/10.

(120175866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Caribou Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.946.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133103/9.

(120175767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CD Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133108/9.

(120175760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Ceralan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.959.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133112/10.

(120175887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Cipriani Hotels International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 127.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 mai 2012

L'assemblée prend acte de la démission de la société H.R.T. Révision, ayant son siège social à Luxembourg, au 163, rue du Kiem, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Il est décidé de nommer la société Facts Services, ayant son siège social à Luxembourg, au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société H.R.T. Révision.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133116/16.

(120175731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CKD International, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 159.493.

Le contrat de domiciliation conclu avec la société CKD INTERNATIONAL (RCS B 159493) est résilié en date du 12/10/2012 avec effet immédiat; le siège social de la société CKD INTERNATIONAL jusqu'alors fixé au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg, est de ce fait dénoncé.

FIDUCIAIRE EUROLUX

Référence de publication: 2012133117/10.

(120175655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Clees Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5870 Alzingen, 21, rue de Syren.

R.C.S. Luxembourg B 85.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour compte de Clees Assurances Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012133119/12.

(120175475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.447.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012133127/12.

(120175525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CRF2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.872.

Statuts coordonnés, suite à une déclaration déclarative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 septembre 2012

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012133129/13.

(120175622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Inter Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 166.241.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Inter Holding II S.à r.l. (la Société) en date du 1^{er} août 2012 que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 14 juillet 2012, du 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette: par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Ludovic Blettery, en sa qualité de gérant B de la Société, a également changé et est avec effet au 14 juillet 2012 sise au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Inter Holding II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012133252/17.

(120175847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Duktus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.266.

—
AUSZUG

Die Adresse von Herr Dr. Gerhard WÜEST, Vorsitzender des Vorstandes der Duktus S.A, nach A-6060 Hall in Tirol, 51, Innsbruckerstrasse (Österreich) geändert hatt.

Junglinster, den 10. Oktober 2012.

Für die Gesellschaft

Me Jean Seckler

Notar

Référence de publication: 2012133136/14.

(120176276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Defa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.405.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 octobre 2012 que KPMG Audit S.à r.L, RCS Luxembourg B 103590, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises (consolidation auditor) pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

LWM

Mandataire

Référence de publication: 2012133139/14.

(120175629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Defoisak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 138.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133140/9.

(120175649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

L'Ounado Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 115.840.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} octobre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat;
- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Belles Rives Immobiliers Sàrl ont été transférés du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat;
- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133291/17.

(120175632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 63.960.

—
Les comptes annuels de la société de gestion en date du 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIC ASSET MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) SA

M. Christian WOLF

Référence de publication: 2012133146/12.

(120175892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Elbblick (Juliet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.089.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133149/9.

(120175664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Ets Vande Maele Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 26-30, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 20.247.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Nicola Aquaro dans le dépôt L120160102 doit être changé comme elle n'est plus actuelle. La nouvelle adresse est 30, route Wee, L-8264 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012133152/11.

(120175788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Experian U.S. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.216.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.114.

—
En date du 1^{er} octobre 2012 l'associé unique de Experian U.S. Finance S.à r.l. la société Experian Finance Holdings Limited, une société de droit irlandais, établie et ayant son siège social à Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Ireland, inscrite au registre irlandais Companies Registration Office sous le numéro 454416, a pris acte du changement d'adresse du gérant M. Antony Barnes. La nouvelle adresse de M. Barnes est Cardinal Place, 80, Victoria Street, London SW1E 5JL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012133153/16.

(120175569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Eclecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.725.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 octobre 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

ECLECTA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012133155/18.

(120175521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Ekoline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.543.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133157/10.

(120175561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Entreprise de Constructions Schmit, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 5C, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 50.835.

—
Décision de l'Associé unique du 1^{er} octobre 2012

Monsieur Jean-Marc Schmit, associé unique de la société ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS SCHMIT, S.à r.l., a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège de ladite société à 5C, rue de Hollenfels, L-7481 Tuntange.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tuntange, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012133160/12.

(120175778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

S. Michele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 77.143.

—
EXTRAIT

Administrateurs

M. Gianluca Ninno

M. Natale Capula

M. Xavier Vincent

Commissaire aux comptes

F.G.S. CONSULTING LLC

Ont donné leur démission avec effet au 11 octobre 2012 en tant qu'administrateurs et commissaire aux comptes de la société:

S. MICHELE S.A, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77143.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133448/20.

(120175744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Equiventus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 155.215.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique, dans ses résolutions du 11 octobre 2012, a nommé aux fonctions d'administrateur unique de la société, avec effet au 11 octobre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ralf Eric BAUMANN, Seefeldstrasse 60, CH-8034 Zürich, Suisse, administrateur unique.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour *EQUIVENTUS HOLDING S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2012133161/14.

(120175690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 33.096.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012133166/11.

(120175773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

IFE II Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.428.

—
Par décision de l'associé unique prise en date du 10 septembre 2012, BDO AUDIT S.A., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprise agréé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

De plus, veuillez noter la nouvelle adresse professionnelle du gérant Monsieur Jean BODONI se trouvant au 32, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen.

Luxembourg, le 11/10/2012.

Pour *IFE II CAPITAL*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012133257/19.

(120175567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Eurothea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 64.273.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133167/10.

(120175886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Artec Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 154.428.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'Artec Europe SARL qui a eu lieu le 5 octobre 2012 à l'adresse 8, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg concernant le changement de Gérant

Le 5 octobre 2012

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société à responsabilité limitée libellés "Artec l'Europe S.à r.l", établie en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.428 (ci-après dénommée la «Société»):

Les actionnaires de la Société:

- 1) M Klimov Andrey Vladimirovich, entrepreneur, né le 17 janvier 1976 à Novosibirsk, résidant 115407, Zatonnaya str., 4-113, Moscou, Russie,
- 2) M Gusev Gleb Alexandrovich, entrepreneur, né le 21 novembre 21 1978 à Novosibirsk, résidant 109451, Verkhnie poly str., 40-1-103, Moscou, Russie.
- 3) M Fikhman Leonid Shmilievich, entrepreneur, né le 4 janvier 1945 à Moscou, résidant 109147, Taganskaya str., 30/2-27, Moscou, Russie,
- 4) M Yukhin Artem Leonidovich, entrepreneur, né le 21 décembre 1975 à Moscou, résidant 109147, Taganskaya str., 30/2-27, Moscou, Russie,
- 5) M Sukhovoy Sergey Vladimirovich, entrepreneur, né le 8 octobre 1976 à Moscou, résidant 115580, Musy Dzhaliya str., 15-1-27, Moscou, Russie,
- 6) M Vakulenko Andrey, entrepreneur, né le 1^{er} novembre 1961 à Moscou, résidant 119270, 3rd Frunzenskaya str., 1-73, Moscou, Russie,
- 7) M Leonard Grayver, avocat, né le 30 septembre 1974 à Moscou, résidant 16 Cypress way, Rolling Hills Est, CA 90274, Etats-Unis,

ont décidé d'accepter la démission de M Gallasin Patrice Renald en tant que gérant de la Société.
Luxembourg, le 5 octobre 2012.

A. Yukhin.

Référence de publication: 2012133598/32.

(120175785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

GSMP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 96.136.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 Août 2003, acte publié au Mémorial C no 1162

Rectificatif suite au dépôt en date du 20 mars 2012 sous le numéro L120044948

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSMP 3 S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2012133225/16.

(120175642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.